

Liste d'Union de la Gauche et de l'Ecologie à Saint-Priest

Gilles Grandval
32 chemin de Saint Bonnet de Mure
69800 SAINT-PRIEST
Uge69800@gmail.com

Monsieur le Président du Sénat Gérard LARCHER,

Madame la Présidente de l'Assemblée nationale Yaël BRAUN-PIVET,

Monsieur le Ministre de l'Intérieur Laurent NUNEZ

Madame la Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature Monique BARBUT,

Madame la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées Stéphanie RIST,

Copie à :

Monsieur le Député de la 14e circonscription du Rhône Idir BOUMERTIT,

Madame la Sénatrice du Rhône Raymonde PONCET-MONGE,

Monsieur le Sénateur du Rhône Gilbert-Luc DEVINAZ,

Monsieur le Sénateur du Rhône Thomas DOSSUS,

Saint-Priest, le 10 novembre 2025

Objet : Urgence à légiférer sur le protoxyde d'azote – Situation critique à Saint-Priest

Monsieur le Président du Sénat, Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons vous saisir, en notre qualité de candidats aux élections municipales de Saint-Priest au nom de notre liste d'Union de la Gauche et de l'Ecologie, d'un fléau qui frappe durement notre ville : la consommation croissante de protoxyde d'azote, notamment parmi les jeunes. Cette situation, en constante aggravation, nécessite une intervention législative urgente pour protéger la santé publique, et notamment celle de la jeunesse, la sécurité de tous et l'environnement.

Un phénomène alarmant à Saint-Priest

À Saint-Priest, la consommation de protoxyde d'azote s'est banalisée, et nous voulons prévenir les conséquences multiples et graves attendues dans une telle situation :

- Risques sanitaires : accidents, troubles neurologiques, brûlures, voire décès, particulièrement chez les jeunes.
- Insécurité routière : les forces de l'ordre sont démunies faute de cadre juridique adapté face à des conducteurs qui, sous l'emprise de cette substance altérant leur discernement, deviennent dangereuses au volant.
- Pollution et gestion des déchets : les cartouches de protoxyde d'azote, abandonnées en masse dans l'espace public, deviennent un fléau environnemental. Ces déchets, souvent jetés sans précaution, s'accumulent dans les rues, les parcs et les espaces naturels, posant un problème majeur de salubrité et de gestion des déchets. Leur collecte et leur recyclage sont complexes, coûteux et peu encadrés, aggravant la dégradation de notre cadre de vie.

Un vide juridique intenable

Le protoxyde d'azote, bien que dangereux, n'est pas classé comme un stupéfiant. Cette lacune législative empêche les autorités d'agir efficacement, que ce soit pour sanctionner les conducteurs sous son emprise ou pour réguler sa vente et son usage. Par ailleurs, l'absence de réglementation spécifique sur la gestion des cartouches usagées exacerbe la pollution et alourdit la charge des collectivités locales, déjà confrontées à des moyens limités.

Notre demande : un classement urgent en stupéfiant et une régulation environnementale

Face à cette urgence, nous vous demandons solennellement d'intervenir pour :

1. Classer le protoxyde d'azote comme un stupéfiant, afin de permettre aux forces de l'ordre d'agir avec les moyens adaptés, notamment en cas de conduite sous son emprise.
2. Ouvrir des possibilités de contrôles et de sanctions pour endiguer sa diffusion, en particulier auprès des mineurs.

3. Mettre en place des campagnes de prévention ciblées, en collaboration avec les collectivités locales, pour informer les jeunes des dangers de cette substance.
4. Instaurer un cadre réglementaire pour la gestion des cartouches usagées, incluant des obligations pour les vendeurs et les consommateurs (consignes, points de collecte, etc.), afin de limiter leur impact environnemental.

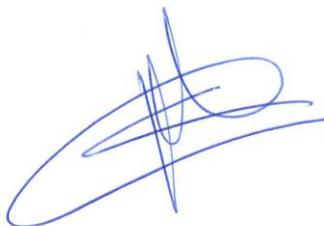
La situation à Saint-Priest, et sur tout le territoire de notre pays, ne peut plus attendre. Chaque jour de retard dans la législation est un jour de plus où des vies et notre environnement sont mis en danger. Nous comptons sur votre engagement pour faire évoluer le droit et protéger nos concitoyens et notre cadre de vie.

Dans l'attente de votre réponse, nous restons à votre disposition pour échanger sur les mesures concrètes à mettre en œuvre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Sénat, Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la liste d'Union de la Gauche et de l'Ecologie à Saint-Priest

Gilles GRANDVAL



Signataires :

Gilles Grandval (Place Publique)

Patrice-Youssef Corcelette (Parti Communiste Français)

Zafer Girisit (Les Ecologistes)

Philippe Rolland (Parti Socialiste)

Maud Salomon (Rassemblement Citoyen pour St Priest)

Aziza Charmont (Café Citoyen San-Priot)